



## Changement de Jour de repos

Par **nadouchka**, le **12/02/2013** à **20:30**

Bonjour

Je suis dans mon entreprise depuis 20 ans et j'ai toujours eu le samedi de repos sachant que sur mon premier contrat de vendeuse à l'époque, mon jour de repos était bien précisé le samedi. Aujourd'hui on me change de service et on me modifie mon jour de repos. J'ai évolué dans l'entreprise depuis 12 ans et j'ai eu un simple avenant me précisant mon nouveau poste de responsable de vente à compter de telle date sans modification d'horaires et de jours de repos. Ma question est, ont-ils le droit? Sachant que ça pénalise toute une organisation de ma vie familiale. Merci.

Cordialement.

Nadouchka

Par **pat76**, le **14/02/2013** à **17:30**

Bonjour

Si votre jour de repos a été précisé dans votre contrat de travail et qu'il n'a pas été modifié dans l'avenant à ce contrat avec votre accord, votre employeur ne peut modifier votre jour de repos sans votre accord.

Vous êtes en droit de contester cette modification unilatérale de votre contrat, par l'employeur.

Un refus de votre part ne pourra pas être considéré comme une faute grave motivant un licenciement.